

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 9 décembre 2020**

**DEL.2020.12.09-005 - Lotissement Bocage Athena – Acquisition de la grange.**

L'an deux mil vingt, le neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace l'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020

**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE  
22 DEC. 2020**

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

*Bureau du Collègue*

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie		X	DEL-POZO Irma
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	AMRA Julia
AMRA Julia	X		

## **DEL.2020.12.09-005 - Lotissement Bocage Athena – Acquisition de la grange.**

**Rapporteur** : Monsieur Bernard DE SOUZA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 modifiant les articles L331-19 et suivants du Code Forestier ;
- Vu la délibération DEL2015.11.09-002 du conseil municipal en sa séance du 9 novembre 2015 ;
- Vu la convention de Projet Urbain Partenarial entre Bordeaux Métropole et Gironde Habitat signée le 6 janvier 2016 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 17 novembre 2020 ;

Au terme d'une délibération du 9 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre Bordeaux Métropole et Gironde Habitat pour l'aménagement du lotissement Bocage Athena, dans le quartier de Fontanieu. Cette convention de PUP a acté la prise en charge financière partielle des équipements et voiries rendus nécessaires par l'opération et répondant aux besoins des habitants du nouveau lotissement.

Cette convention, signée le 6 janvier 2016, est annexée au permis d'aménager du lotissement approuvé par arrêté du 24 février 2016. La convention indique que « la ville de Parempuyre s'est engagée notamment à acquérir à Gironde Habitat [...] la propriété bâtie – grange – accueillant une espèce protégée à préserver, au plus tard à fin 2020 ».

Par la délibération susvisée, la ville a approuvé le principe d'acquisition de la grange au tarif forfaitaire de 50 000 € HT, auquel s'ajoute la TVA sur marge d'un montant de 6 592,19 €, soit un prix total de 56 592,19 € TTC. S'agissant d'une acquisition de parcelles dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 €, l'avis du Domaine n'est pas requis.

L'acquisition concerne les parcelles cadastrées BD 408 (assiette foncière de la grange d'une superficie de 114 m<sup>2</sup>) et BD 409 (espace vert de 100 m<sup>2</sup> situé entre la grange et le cheminement sur pilotis), soit une superficie totale à acquérir de 214 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'acquisition de cette grange conformément à la délibération du 9 novembre 2015 et à la convention de PUP signée le 6 janvier 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- ✚ **Décide** d'acquérir auprès de Gironde Habitat la grange sise dans le lotissement Bocage Athena, située sur les parcelles cadastrées section BD n° 408 et 409, d'une superficie totale de 214 m<sup>2</sup> pour un montant total de 56 592,19 €.
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 9 décembre 2020



**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre



# Grange - Parcelles BD 408 et 409

